question—of the unfortunate mistake committed by the hon, gentleman.

Hon. Mr. McDougall-No, no.

Hon. Sir Francis Hincks could readily understand, and feel that it was his bounden duty to stand up and defend himself. But if things had been allowed to remain until the Government of this country had been able to prescribe a policy which was desirable under the circumstances, if they had been allowed to employ the agencies which they at once took steps to employ, if Father Thibault had gone up, and the proclamation never been issued, and the force not been invited to go on, he was perfectly certain that in a very few days Father Thibault would have settled matters. (Hear.) If the hon, gentleman had remained quiet until he had known the views of the Government, there would have been no difficulty whatever. It was not a question of expediency. The time of paying the money was the question. They thought that the right time for paying the money was when the Queen's authority had been restored. Then it was quite right that quiet should be restored by a force acting under the Imperial officers, and having the prestige of our Sovereign, thus preventing the appearance of its being a war between one section of the Dominion and the people. It was a view taken by the Government, it was not a mere question of expenditure. If the territory, of course, had been transferred to Canada, they could not expect England to contribute any share of the expenses. We have got to maintain peace in our own territories, but under the peculiar circumstances of the case, it was important that the force should be essentially an Imperial force and not a Canadian force. (Hear.)

It being six o'clock the House rose for recess.

After recess,

Hon. Sir Francis Hincks resumed the debate. He said he was bound to place on record his opinion of the Act which had produced the most disastrous consequences in the Territory, that was the issue of the proclamation by the member for North Lanark, when sent as Governor of the Territory. The intentions of the Government were most liberal. The Legislature was only provisional in its nature and they had sent one who had been a warm advocate of the policy of acquiring that Territory to be settled in great part from the four older Provinces. The Government had given instructions which in his (Sir Francis') judgment, no exception could be taken. His object

[Hon. Sir Francis Hincks-L'hon. sir Francis Hincks.]

heureuse erreur commise par son honorable collègue.

L'honorable M. McDougall-Non, non.

L'honorable sir Francis Hincks comprenait très bien et sentait qu'il était de son devoir de se lever et de se défendre. Or, si on avait toléré les choses jusqu'à ce que le Gouvernement soit en mesure d'adopter les politiques s'imposant en de telles circonstances, si on avait pu utiliser certains moyens comme on avait décidé de le faire, si le père Thibault avait pu se rendre, si l'on avait jamais fait la proclamation, si enfin les troupes n'avaient pas été invitées à poursuivre leur marche, il se disait parfaitement sûr que le père Thibault eût pu régler le problème en quelques jours. (Bravo!) Si son honorable collègue s'était tenu coi jusqu'à ce qu'il sache le point de vue gouvernemental, il n'y aurait pas eu la moindre difficulté par la suite. Ce n'était pas une question de convenance. Le problème était de savoir quand ils devaient verser l'argent. Ils croyaient que le rétablissement de l'autorité royale était le moment opportun. Alors, il était parfaitement normal qu'on fasse rétablir le calme par l'intermédiaire de troupes agissant sous la gouverne d'officiers impériaux, jouissant du prestige de notre Souveraine, évitant par le fait même de donner l'impression d'une guerre entre une partie de la Confédération canadienne et ce peuple. C'était le point du vue du Gouvernement. Ce n'était pas qu'une simple question de dépenses. Si le Territoire, naturellement, était remis au Canada, ils ne pouvaient pas s'attendre à ce que l'Angleterre partage les dépenses. Nous devons maintenir la paix sur nos propres territoires, mais en vertu du caractère particulier de ce cas, il était indispensable que les troupes soient essentiellement des troupes impériales et non des troupes canadiennes. (Bravo!)

Comme il était six heures, la Chambre leva la séance.

A la reprise de la séance,

L'honorable sir Francis Hincks continue le débat. Il déclare qu'il devait porter au registre son avis sur la loi qui déclencha les conséquences désastreuses que connut le Territoire: l'émission de la Proclamation par le député de Lanark-Nord lorsqu'il fut envoyé à titre de gouverneur du Territoire. Les buts poursuivis par le Gouvernement étaient des plus libéraux. Par sa nature, le corps législatif n'était que temporaire et ils en ont envoyé un, ardent défenseur de la politique voulant qu'on puisse acquérir le Territoire, pour que s'y établissent des gens venus des quatres anciennes provinces. Le Gouvernement avait donné des directives qui, selon lui (sir Francis Hincks) n'admet